

J'aimerais que le secrétaire parlementaire comprenne bien l'opportunité de faire des instances pressantes auprès du ministre pour lui faire comprendre la nécessité de laisser de côté toute cette blague de consensus, car il n'en est pas question dans la loi, pas plus qu'il n'en est fait mention dans la loi sur les soins médicaux. Je le répète, nous devons revenir aux buts fondamentaux de la loi qui portent clairement que le ministre peut passer des accords avec une ou plusieurs provinces, selon le cas, qui voudraient ajouter les services paramédicaux à leur régime d'assurance-maladie.

[Français]

M. Gaston Isabelle (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec grande attention l'éloquent discours de l'honorable député de Vancouver-Kingsway. Malheureusement, je me vois dans l'obligation de lui dire que la réponse que j'ai donnée tout à l'heure s'applique également à la question qu'elle a débattue et que je n'ai rien d'autre à ajouter.

LES GRAINS—L'ORGE—L'ÉCART ENTRE LES PRIX AUX ÉLEVATEURS ET LES PRIX AUX MOULINS

[Traduction]

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, j'apprécie cette occasion de m'adresser au ministre comptable devant le Parlement de la Commission canadienne du blé et j'espère pouvoir éclaircir la question que je lui ai posée le 11 décembre durant la période des questions orales. J'ai alors eu l'impression que le ministre s'était peut-être mépris sur le sens véritable de ma question.

Ma question portait alors sur l'écart de 30c. à peu près entre le prix de l'orge livré aux éleveurs de la Commission du blé et le prix versé pour la même céréale aux meuneries. La différence représente dans bien des cas la marge de bénéfices que le cultivateur reçoit pour son travail et ses placements. Autrement dit, si un cultivateur moyen de ma circonscription livrait tout son grain aux éleveurs de la Commission du blé au prix réduit actuel, la saison lui rapporterait un peu moins que la production lui a coûté. Il n'aurait presque pas d'argent en espèces pour ses besoins courants, et rien du tout pour financer la prochaine campagne agricole.

La situation n'est pas le résultat du hasard, monsieur l'Orateur, pas plus qu'elle n'est la faute du cultivateur. Pour tenter de contrebalancer le faible volume des ventes dans le passé, le gouvernement a déplacé de grandes quantités de grains à bas prix. Cette façon d'agir devait être concurrentielle et permettre de sortir le grain des éleveurs. Personne ne s'élève contre cela, monsieur l'Orateur, pourvu que l'on n'impose pas au cultivateur tout le fardeau des prix inférieurs. Je reprendrai ce sujet dans un instant.

J'aimerais d'abord signaler un autre aspect, monsieur l'Orateur, c'est-à-dire lorsque les agriculteurs trouvent plus pratique de livrer leur produit au moulin qu'à l'éleveur. Soit dit en passant, monsieur l'Orateur, la disparité des prix est surtout due au fait que les troupeaux de bovins, de porcs et de volaille ont augmenté à Lisgar, de sorte que l'orge se vend à prime, de 90c. à \$1 le boisseau. Quant au second aspect dont je veux parler, les éleveurs de ma région sont loin d'être remplis à pleine capacité, à tel point que l'alimentation des marchés intérieurs et étrangers pose un problème. Au Manitoba, les

éleveurs peuvent normalement contenir quelque 52 millions de boisseaux. A la même époque l'an dernier, il y avait 45.1 millions de boisseaux en stock, alors qu'à l'heure actuelle, il n'y en a que 24.1 millions de boisseaux. Ces chiffres sont tirés d'un rapport de la Commission des grains daté du 2 décembre 1970. Bien que les éleveurs du Manitoba soient à moitié vides, je ne crois pas qu'il y ait de contingents de disponibles pour les cultivateurs pour encore quelque temps et, sûrement, pas avant Noël, alors qu'on aurait eu tant besoin de ce surplus d'argent.

Vendredi dernier, le ministre a répondu à ma question en me demandant si je m'opposais au système actuel de commercialisation de la Commission du blé. Monsieur l'Orateur, je réponds que non. Par contre, je sais que le ministre a toute l'autorité voulue pour agir dans des circonstances exceptionnelles et la question à laquelle je fais allusion est une telle circonstance. Par conséquent, je prie respectueusement le ministre, par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, de tenir compte de deux suggestions qui, à mon avis, contribueraient beaucoup à alléger ce grave problème qui afflige les cultivateurs de ma région. D'abord, j'aimerais demander au ministre de songer à accorder aux cultivateurs de ma circonscription, ainsi que des autres circonscriptions touchées, un autre contingentement à la toute prochaine occasion. Le grain est là et les éleveurs peuvent recevoir un tel contingentement. Un tel geste éliminerait un problème des plus complexes.

En second lieu, je demanderais au ministre de songer à un rajustement sous forme de paiement différentiel aux agriculteurs qui ont été pénalisés en livrant l'orge aux éleveurs au prix de 67c. le boisseau, fixé par la Commission du blé. Cette mesure leur assurerait un versement final au printemps et, à mon avis, elle serait justifiée dans les circonstances. Si je le dis, c'est que j'ai tout lieu de croire, après avoir été en contact avec les commerçants de céréales, que le versement final pourrait être supprimé par suite du bas prix auquel l'orge a d'abord été vendue. En agissant ainsi, le ministre prouverait à tous que la méthode actuelle de commercialisation de la Commission du blé pourrait s'adapter à des circonstances diverses plutôt que dans un cadre très rigide.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je voudrais assurer au député que j'ai bien compris sa question. Bien sûr, il y a quelques mois à peine, les députés s'inquiétaient de la différence entre le prix que payaient pour l'orge les minoteries et celui qu'on obtenait pour le grain livré à la Commission. Les prix des minoteries étaient même de 30c. inférieurs à ceux de la Commission. Nous avons appelé cela des prix de détresse et avons même renvoyé cette question à un comité de la Chambre.

Depuis lors, le marché de l'orge a remonté le courant, grâce, dans une grande mesure, aux efforts très énergiques déployés par la Commission du blé pour mettre l'orge canadien sur le marché à des prix concurrentiels, ce dont le député dit approuver. Maintenant, il signale une différence de prix entre le grain de sa région qui ne va pas à la Commission et celui qui aboutit à la Commission, mais je regrette de n'avoir pas bien compris sa thèse, car il se plaint de la différence et en même temps de l'absence des possibilités de livraison. Il y a là contradiction.